Diversité biologique, plans d'action: ressources naturelles, agriculture, pêche et développement

2001/2189(COS) - 26/02/2002

La commission a adopté le rapport de Marie Anne ISLER BÉGUIN (Verts/ALE, F) sur le document de la Commission européenne sur les plans d'action en faveur de la diversité biologique. La commission indique que les plans d'action doivent prévoir des mesures plus ambitieuses si on veut inverser la tendance actuelle de dégradation rapide de la biodiversité. Elle souligne que les 57 conventions internationales sur le développement durable doivent être mieux coordonnées et note que la biodiversité pourrait être mieux préservée dans l'UE par la simple mise en ouvre de la législation communautaire existante. La commission demande que les plans d'action soient centrés sur l'obtention de résultats et qu'ils comportent des indicateurs explicites pour mesurer les progrès réalisés dans le sens de la préservation de la biodiversité, avec des délais contraignants. Elle demande par ailleurs que des moyens financiers suffisants soient dégagés pour le financement de Natura 2000 et qu'un plan d'action spécifique, absent de la communication de la Commission, soit élaboré pour les forêts. Enfin, elle réitère la demande du Parlement en faveur de l'arrêt du financement par les fonds structurels communautaires de projets non respectueux de l'environnement.